

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. DENIS BERGERON, président**
Mme CORINNE GENDRON, commissaire
Mme LINDA GHANIMÉ, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE MÉTROPOLITAIN
DE TRANSPORT COLLECTIF PAR CDPQ INFRA INC.**

ERRATUM

Page 78, lignes 2892 et 2910; page 79, ligne 2949

VOLUME 3

Séance tenue le 30 août 2016 à 19 h
Hôtel Bonaventure, Salon Westmount
900 rue de la Gauchetière Ouest
Montréal

2880 **LE PRÉSIDENT :**

Peut-être en fonction de la réforme de la gouvernance du transport dans la région de Montréal, est-ce que pour monsieur Donais du ministère des Transports, on comprend, est-ce que les instances... bon, vous nous avez dit que...

2885 **M. DANIEL DONAIS :**

La RTM.

2890 **LE PRÉSIDENT :**

... **ARTM** aura à discuter de tarification comme telle.

2895 **M. DANIEL DONAIS :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2900 Mais ce qu'on comprend de la présentation que vous nous avez faite, c'est qu'apparemment, la juridiction en tout cas de la future entité comme telle, en quelle mesure la juridiction de la nouvelle entité aurait sur le projet actuellement qui nous est présenté?

2905 **M. DANIEL DONAIS :**

En fait, la Caisse serait un peu comme un opérateur avec lequel l'autorité va fonctionner mais ce n'est pas un opérateur qui est directement sous sa juridiction au sens de la loi. Donc l'autorité va s'assurer de la planification des stratégies de développement du réseau et va confier la réalisation de mandats à ces quatre organismes qui sont les trois sociétés de transport plus le **ARTM** qui va remplacer l'AMT et les CIT et elle va pouvoir convenir d'ententes avec la Caisse au niveau de l'intégration tarifaire et des services.

2910 **LE PRÉSIDENT :**

2915 Madame Gendron ?

LA COMMISSAIRE GENDRON :

2920

Quelle est la raison pour laquelle CDPQ Infra ne sera pas soumise à la Loi 76; c'est ça ?

M. DANIEL DONAIS :

2925

La raison, je pense qu'on est plus dans une question de finances à ce moment-là. C'est que la Caisse ne reçoit pas... En fait, le financement de l'autorité, c'est qu'actuellement – et ça va probablement être par la suite tout le développement des réseaux de transport – actuellement, les transports lourds sont financés à 100 % par le gouvernement du Québec. Donc quand on parle du développement du métro, développement des trains, les nouvelles lignes, c'est financé à 100 % par le gouvernement du Québec.

2930

Ce qui était recherché avec l'entente avec la Caisse, c'était de développer une nouvelle source de financement qui était à l'extérieur du bilan, du périmètre comptable de la province. Donc on arrive avec un joueur extérieur qui est un peu comme une entreprise privée. C'est un peu ce motif-là.

2935

M. MACKY TALL :

Si vous le permettez, en complément d'information ?

2940

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Tall.

2945

M. MACKY TALL :

Oui. Le commentaire est exact et ce que je rajouterais, en rappel au commentaire que j'ai fait en réponse à une question de la commission hier, c'est qu'il y aura, comme monsieur le mentionne, une entente entre la Caisse et **l'ARTM** assurant l'intégration tarifaire mais également au moment de l'autorisation donc finale du projet par le gouvernement, cette autorisation va inclure le cadre d'une entente d'engagement de la Caisse au niveau du REM, au niveau donc de différents paramètres en fait d'opération, etc.

2950

LE PRÉSIDENT :

Madame Gendron ?

2955